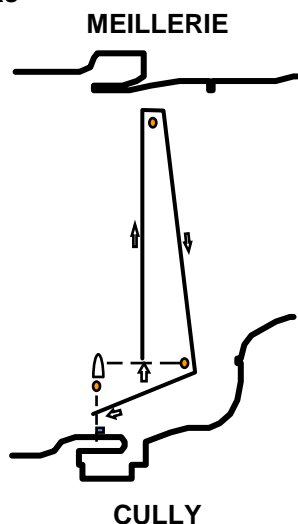


## Avis de course

### 1. PARCOURS



### 2. ORGANISATEUR

Cercle de la Voile de Moratel-Cully – CP 50,  
1096 Cully – [info@cvmc.ch](mailto:info@cvmc.ch)  
François Pittet – [technique@cvmc.ch](mailto:technique@cvmc.ch) - 078  
895 95 65

### 3. RÈGLES

Règles de courses internationales de l'ISAF,  
les prescriptions additionnelles de Swiss  
Sailing et les instructions du CVMC.

### 4. PUBLICITÉ

Les concurrents devront être en règle avec le  
code de publicité de l'ISAF et les  
prescriptions de Swiss Sailing relative à ce  
code.

### 5. INSCRIPTION

- Sur [www.cvmc.ch](http://www.cvmc.ch) (onglet Régates –  
Inscription aux régates) jusqu'au vendredi  
précédant la régata (avec confirmation  
obligatoire au club house du CVMC selon  
horaire ci-dessous):
- Au club house du CVMC, le samedi de  
17h00 à 19h00 et le dimanche de 6h30 à  
8h30, avec retrait des instructions de course ;
- Finance d'inscription : 40.- par Yacht à  
régler lors de la confirmation de votre  
inscription.

### 6. PROGRAMME

Samedi 24 juin  
17h – 20h Accueil, confirmation  
d'inscription, remise des  
instructions de course

Dimanche 25 juin  
6h30 – 8h30 Accueil, confirmation  
d'inscription, remise des  
instructions de course

9h00 Départ  
16h00 Clôture  
17h00 Distribution des prix

### 7. JAUGE

Chaque bateau doit produire un certificat de  
jauge valide.

### 8. CLASSEMENT

- Système de classement du Championnat  
du Haut-Lac 2017 ;
- Hors jauge en temps réel ;
- Dériveurs en temps compensé Yardstick ;
- Multicoques en temps compensé SCHRS ;
- Classement en temps réel toutes classe  
confondues pour l'attribution du prix *1<sup>er</sup> en  
temps réel*.

### 9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata à  
leurs propres risques (règle 4 des RCV,  
Décision de courir). L'autorité organisatrice  
n'acceptera aucune responsabilité en cas de  
dommage matériel, de blessure ou de décès,  
dans le cadre de la régata, aussi bien avant,  
pendant, qu'après la régata.

### 10. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une  
assurance valide en responsabilité civile  
avec une couverture du montant minimum  
légal en vigueur et valable en compétition.